



**Avis n° 2023/07**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique**  
**de Nancy de l'université de Lorraine**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

#### Établissement / École

Nom :	École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine
Sigle :	ENSEM
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Nancy-Metz
Site(s) de l'école :	Nancy

#### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

#### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/12-06

#### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie PE** (périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine, spécialité Systèmes Numériques en formation initiale sous statut d'étudiant

**Catégorie NV** (nouvelle demande d'accréditation)

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine, spécialité Systèmes Numériques en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine ;
- Vu le rapport établi par Philippe STOLTZ (membre de la CTI et rapporteur principal) et Georges SANTINI (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Christian LAJARIGE (expert auprès de la CTI), Sonia HAJRI GABOUJ (experte internationale auprès de la CTI) et Timothée LEZE (élève-expert ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 juillet 2023 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine En partenariat avec ITII Lorraine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine En partenariat avec ITII Lorraine	Formation continue	2023	2027-2028	maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine, <b>spécialité systèmes numériques</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine, <b>spécialité systèmes numériques</b> En partenariat avec ITII Lorraine	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy de l'université de Lorraine, <b>spécialité systèmes numériques</b> En partenariat avec ITII Lorraine	Formation continue	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'université de Lorraine et l'école

- Améliorer la communication (découverte tardive par l'école du contrat cadre ITII ; système d'information de l'université pas totalement permissif aux besoins de l'école) ;

#### Pour l'école

- Finaliser la définition et le déploiement du système de management par la qualité après avoir pris soin d'y associer toutes les parties prenantes en particulier le personnel administratif, les enseignants et les élèves ;
- Dans une réflexion stratégique de l'école sur le partenariat avec la recherche, intégrer l'apport des laboratoires et leur rayonnement pour augmenter la visibilité et l'attractivité

des formations ;

- Nommer un référent « recherche » au sein de l'ENSEM, afin de mettre en place une gouvernance spécifique avec les laboratoires et permettre sa représentation dans les conseils de perfectionnement comme porte-parole de ceux-ci.

#### **Pour les deux formations**

- Revoir l'approche actuelle par les compétences qui doit être plus contextualisée en fonction des deux formations ;
- Veiller à la spécificité des enseignements FISA/FISE en diminuant le nombre d'heures communes aux deux voies ;
- Poursuivre la mise en place d'une offre de formation en anglais dans les différentes voies pour augmenter la mobilité entrante ;
- Profiter du très bon niveau des laboratoires de recherche pour renforcer la sensibilisation des étudiants à la démarche de recherche et favoriser ainsi les carrières dans ce domaine ;
- Faire vérifier et formaliser par l'ITII Lorraine, après discussion avec les principaux industriels concernés, que le rythme des périodes d'études/entreprises de l'apprentissage est toujours bien adapté ;
- Modifier dans les parcours offerts en semestre 8 et semestre 9 la notion de « blocs de compétences », qui prête à confusion avec l'approche par les compétences – privilégier dans ce cas un terme plus adapté au contenu et à l'approche souhaitée ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit, renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

#### **Pour la formation sans spécialité**

- Revoir l'appellation de la formation « ENSEM » de l'école afin d'être plus fidèle au contenu de la formation, être plus visible et donc plus attractif.

#### **Pour la formation dans la spécialité systèmes numériques**

- Renforcer le lien avec d'autres écoles – en complément de Telecom Nancy.

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2026**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI ([greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr)).

#### **Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy	2023	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy, <b>spécialité systèmes numériques</b>	2023	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 juillet 2023

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 12 septembre 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' followed by a series of loops and a final flourish.

La présidente  
Elisabeth CREPON